

CONTRAT INSCRIPTION 2022/2023

Nom, Prénom de l'enfant : Né(e) le :

Ecole fréquentée à la rentrée : Classe :

Cochez la case correspondante au(x) temps d'accueil et type de repas choisi :

Type de repas : Végétarien Standard

Cadre réservé à l'OPAL :		
<input type="checkbox"/> - 6 ans	<input type="checkbox"/> +6 ans	<input type="checkbox"/> PAI
<input type="checkbox"/> CLAS		
<input type="checkbox"/> Lundi et jeudi	<input type="checkbox"/> Mardi et vendredi	

Présence régulière annualisée :

L'enfant est présent de manière régulière durant toute l'année après l'école ou inscrit au projet CLAS (en accord avec les enseignants de l'école Ampère) :

MATIN				SOIR			
LUNDI 7h45-8h20	MARDI 7h45 - 8h20	JEUDI 7h45-8h20	VENDREDI 7h45-8h20	LUNDI 16h30-18h30	MARDI 16h30-18h30	JEUDI 16h30-18h30	VENDREDI 16h30-18h30

Accueil le mercredi : (sous réserve de validation)

Journée (de 7h45 à 18h00)	Matin sans repas (de 7h45 à 12h)	Après-midi sans repas (de 14h à 18h)

Présence ponctuelle : inscription par écrit, par mail ou par sms auprès du responsable au minimum 48 heures ouvrées avant la date choisie, dans la limite des places disponibles et sous réserve d'être à jour de prestations (se rapprocher de la directrice)

Pré-inscription aux Vacances scolaires* :

Automne	Hiver	Printemps	Été 2023

*L'inscription se fera au plus tard 20 jours avant les vacances auprès de la directrice de l'accueil, dans la limite des places disponibles et sous réserve que votre compte ne présente pas d'impayé à ce jour (se rapprocher de la directrice)

Choix pour une formule annualisée* :

Soir	Mercredi	Vacances

*Le choix La formule annualisée est un forfait payé mensuellement. Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime.

Le forfait de la formule annualisée est à régler chaque mois durant toute la période d'ouverture du centre (base d'une année scolaire).

Remarque concernant la période d'accueil ponctuel (travail selon planning, 3x8, ...)

.....

Date & Signature du parent/ représentant légal :